



Paris, le 29 août 2019

**Objet : Implication des personnels de la police scientifique sur le G7 et difficultés d'indemnisation des heures effectuées.**

Monsieur le Directeur général,

Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre préoccupation liée à l'indemnisation horaire des agents de la police scientifique impliqués sur la mission G7.

Vous n'êtes pas sans savoir les difficultés rencontrées par nos agents tout au long de cette mission.

En plus d'un manque quasi-total d'informations pour les personnels de la police scientifique de la sécurité publique qui se sont engagés (soit seulement 16 agents), de difficultés d'hébergement et de restauration, les agents de la police scientifique sont encore malmenés s'agissant des conditions de leur indemnisation horaire.

Nos collègues ont difficilement obtenu leurs logements. Certains, issus de la sécurité publique, n'ont à ce jour toujours pas été destinataires de leur « enveloppe » qui regroupait les informations nécessaires à leur logement, mode de restauration, horaires... et ce, alors même que la mission est désormais close.

Néanmoins, comme par le passé, ils ont prouvé leur engagement professionnel et ont assuré les missions qui leur étaient confiées malgré les difficultés logistiques et techniques qu'ils ont dû contourner.

Leur réintégration dans leurs services respectifs n'est pas sans heurt puisqu'on ne peut que déplorer la difficulté qu'ils rencontrent quant à l'indemnisation de leurs heures de travail, heures qu'ils ont réellement réalisées et temps de trajet au vu de l'éloignement entre leur hébergement et leur service d'affectation ponctuel.

Comment peut-on comprendre ces difficultés et la disparité des règles appliquées par des directions d'emplois différentes alors que des instructions nationales relatives au temps de travail existent ?

Nous vous demandons d'intervenir auprès des directions d'emploi afin que les comptes horaires des agents soient crédités en application stricte des textes. Chaque heure de travail doit être comptabilisée au taux adéquat (cf note DAPN/AGF/AJS/STAT/n°00781)

De plus, au vu des difficultés rencontrées lors de la mission et de l'éloignement du foyer familial, nous vous demandons l'attribution des deux jours de repos exceptionnels qui ont été souhaités par les organisations syndicales des autres corps.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande et des suites favorables que vous serez en mesure de lui donner afin que nos collègues puissent bénéficier de leur dû.

Nos organisations se tiennent à votre disposition pour évoquer plus en détail ces problématiques et les difficultés dans leur mise en œuvre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, nos salutations respectueuses.

*Les organisations syndicales représentatives des agents de la police scientifique*